

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 13 MARS 2025

**DEL-2025-65**

L'An deux mille vingt-cinq, le 13 mars, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/03/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mme WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUARD, CATTANEO, DAVIET, DEAGE, FRANCOIS, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. COUTIER, GYSELINCK, HACQUIN.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, JACQUES, MATHIAN.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes CHRISTIN, DUVERGER, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIANT : du SYANE.

**Membres en exercice : 29**

**Présents : 13**

**Représentés par mandat : 5**

---

**Objet : COMMUNE D'ANNECY - RUE DE VERDUN - AMENAGEMENTS URBAINS ET MODERNISATION  
D'INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION DE GROUPEMENT DE  
COMMANDES AVEC LA COMMUNE**

Rapport présenté par M. Joseph DEAGE.

La commune d'ANNECY entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, la requalification de la rue de Verdun entre le carrefour giratoire de l'avenue du Petit Port/ rue de Chavoire et celui de la rue des Mouettes/avenue de Montfleury.

Sur cette même emprise de travaux, le SYANE procède aux travaux de modernisation du réseau d'éclairage public.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune et le SYANE, un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.





Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

La commune d'ANNECY est désignée comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner M. Patrice COUTIER comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Mme Vanessa BRUNO sa suppléante,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE